



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32908

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la limitation des effectifs par classe dans le département de la Réunion. L'amélioration des résultats scolaires et des taux de réussite aux différents examens, en particulier au baccalauréat, passe par une diminution des effectifs par classe. Or, pour la rentrée 1998, plus d'une centaine d'écoles comprenaient des classes de CP de plus de 28 élèves, de nombreuses classes de seconde comprenaient plus de 35 élèves et les lycées professionnels comportaient des effectifs avoisinant 30 élèves, chiffres largement supérieurs aux seuils des effectifs maximaux recommandés par l'administration. Dès lors, la maîtrise des effectifs par classe, avec dédoublement éventuel au-delà des seuils recommandés, apparaît incontournable pour préserver un enseignement et un suivi individualisé des élèves dans les années à venir à la Réunion. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend réserver à cette suggestion dans le souci d'une limitation du nombre de classes surchargées.

Texte de la réponse

Pour la rentrée scolaire 1999, dans le cadre du plan quadriennal de rattrapage, la dotation en emplois de l'académie de la Réunion a été notablement améliorée par l'attribution de 365 emplois d'enseignant, soit 146 du premier degré et 219 du second degré. Cette mesure devrait notamment permettre d'améliorer les conditions générales d'accueil des élèves dans l'ensemble des classes de l'académie. Il est attendu au terme du plan une diminution du nombre moyen d'élèves par classe et de meilleures possibilités de dédoublement pour certains cours. Il appartient désormais aux autorités académiques qui ont reçu délégation de pouvoir en application de la déconcentration administrative de définir la politique pédagogique de l'académie et les conditions dans lesquelles elles entendent la mettre en oeuvre en fonction des besoins des élèves, notamment pour ceux présentant les plus grandes difficultés.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32908

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4367

Réponse publiée le : 20 septembre 1999, page 5505